



VILLE D'ETAMPES

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251022-VI-DEC-2025-204-AU
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2025-204

OBJET : avenant n°1 relatif au marché n°2023MA018 concernant la réalisation de prestations de reprographie.

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger le marché de 12 mois en raison de la fin imminente de ce dernier.

DECIDE

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n°1 portant sur le marché n° 2023MA018, notifié le 18 novembre 2023, avec la société RM PUBLICITÉ – Groupe ALL-OVER, sise à ÉTRÉCHY (91580) – 7 allée des Aunettes, pour prolonger le marché.

ARTICLE 2 : de prolonger le marché de 12 mois sans que le montant total des prestations ne dépasse 200 000 € HT.

ARTICLE 3 : de préciser que cet avenant n'a pas d'incidence financière car il est considéré comme un avenant administratif.

ARTICLE 4 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Etampes, le 22 OCT. 2025



Par délégation du Maire
Marie-Claude GIRARDEAU
Adjointe au Maire en charge de
l'enseignement, de l'éducation, de
l'enfance, du patrimoine historique, de la
culture et de la commande publique

Certifiée exécutoire, compte tenu de la publication le : 22 OCT. 2025

Ou Certifiée exécutoire, compte tenu de la notification le :